

(N^o 137.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 AOUT 1851.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui proroge le délai pour l'achèvement du chemin de fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes.

(Voir les N^{os} 310 et 314 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le duc d'URSEL ; PIÉTON ; P. SPITAELS ; VAN REMOORTERE DE
NAEYER ; DE DORLODOT ; le chevalier BÉTHUNE ; le baron DAMINET et le
baron DE ROYER DE WOLDRE.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le projet de loi qui proroge le délai pour
l'achèvement du chemin de fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes et m'a
chargé de vous présenter le résultat de son examen.

Ce projet de loi n'a rencontré aucune opposition ; votre Commission, comme
la Section centrale de la Chambre des Représentants, vous en propose l'adop-
tion à l'unanimité.

Le Rapporteur,
Le baron DE ROYER DE WOLDRE.

Le Président,
Le Duc D'URSEL.